

CITATION A PREVENU

17-1
J. Vinget et un
J

GROUPEMENT DES HUISSIERS
DE JUSTICE AUDIENCIERS
PRES LE T.G.I. de PARIS
4, BLD DU PALAIS
75001 PARIS
PALAIS DE JUSTICE
(Entresol escalier D)

L'AN DEUX MIL QUINZE
Le ~~Dix-Sept~~ Decembre

REF : 032017

J'ai l'Huissier soussigné,

Antoine GENNA, Huissier de Justice, Audiencier près le Tribunal de Grande Instance de PARIS, PALAIS JUSTICE, Bureau des Huissiers Audienciers Correctionnels - 14, quai des Orfèvres (ENTRESOL - ESCALIER D) 75001 PARIS.

A

Monsieur MAUGENDRE Stéphane
3 villa Marcès 75011 PARIS

A LA DEMANDE DE

Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de PARIS
Palais de Justice 14, quai des Orfèvres 75001 PARIS
qui fait élection de domicile en son parquet, au Palais de Justice.

POURSUITES ET DILIGENCES DE :

Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de PARIS
Palais de Justice 14, quai des Orfèvres 75001 PARIS

JE VOUS FAIS CONNAITRE QUE

VOUS ETES POURSUIVI(E) POUR : VOIR PAGES SUIVANTES ;

Vous serez jugé(e) pour ces faits à l'AUDIENCE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS 17° CHAMBRE
CORRECTIONNELLE

qui se tiendra le :

Vingt-Sept Janvier DEUX MIL SEIZE
à 13 heures 30 pour fixation, le VINGT TROIS MARS 2016 à 13
heures 30 pour relais, et le SIX MAI 2016 pour plaider
à 13 HEURES 30 précises,

au Palais de Justice.

L'entrée du Palais de Justice se situe au 10, Boulevard du
Palais 75001 PARIS - (métro : CITE).

NOTA : Compte tenu des délais d'attente pour pénétrer dans
le Palais de Justice, nous vous recommandons de vous
présenter au moins trente minutes avant l'heure de début
d'audience.

.....REPRESENTATION.....

.....VOIR NOTICE JOINTE.....

COPIE

Cour d'Appel de Paris
Tribunal de Grande Instance de Paris

Parquet du procureur de la République
Service : Audiencement 17 ch

N° Parquet : 15189000789

N° téléphone : 01 44 32 75 95
N° télécopie : 01 44 32 94 49

GROUPEMENT DES HUISSIERS .
Boulevard du Palais
75001 PARIS 1ER

PARQUET DE PARIS
PRESCRIPTION
de
courte durée

Mandement de citation à prévenu

Vu l'article 550 et suivants du code de procédure pénale ;

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir citer à comparaître et, après régularisation de l'exploit, de me le retourner dans un délai maximum de 10 jours :

MAUGENDRE Stéphane

Président du Groupe d'information et de Soutien des Immigrés

né le 3 novembre 1961 à LA GARENNE COLOMBES (Hauts-De-Seine)
domicilié 3 VILLA MARCES 75011 PARIS FRANCE

libre

Prévenu

Pour avoir à Paris et en tous cas sur le territoire national, entre le 15 mai 2015 et le 3 juillet 2015, et depuis temps non prescrit, en tant que président du GISTI et à ce titre, en tant que directeur de publication, en diffusant publiquement un tract cosigné par le GISTI, le Syndicat de la Magistrature et la LDH, critiquant un arrêt rendu le 26 mars 2015 par la 6ème chambre de la cour d'appel de Paris et contenant des propos d'une particulière virulence, et notamment les propos suivants :

« pour rendre une invraisemblable décision, la cour n'a pas seulement renié toute humanité, elle a dû aussi tordre le droit. C'est l'article 47 du code civil qui a fait les frais de l'opération ».

" ...les magistrats ont imaginé de soumettre cette enfant à une expertise osseuse.

Non contents de lui infliger une épreuve injustifiée... »

« Le raisonnement est doublement fallacieux... »

« Et ce pour conclure, sans trembler... »

« Aujourd'hui, parce qu'ils sont étrangers, certains enfants sont devenus à ce point indésirables que la justice en vient, pour leur refuser cette protection, à dénier leur minorité en utilisant les expédients de pseudo-expertises ou en tenant les apparences pour preuve ».

cherché à jeter le discrédit sur un acte ou une décision juridictionnelle, dans des conditions de nature à porter atteinte à l'autorité de la justice ou à son indépendance.

Faits prévus et réprimés par les articles 434-25 alinéa1, 434-25 alinéa3 et 434-44 du code pénal et l'article 42 de la loi du 29 juillet 1881.

L'audience se tiendra le 27 janvier 2016 à 13h30 pour fixation, le 23 mars 2016 à 13h30 pour relai et le 6 mai 2016 à 13h30 pour plaider devant le Tribunal Correctionnel de Paris 4 Boulevard du Palais 75055 PARIS 1ER - 17e chambre correctionnelle.

Fait au parquet, le 14 décembre 2015

P/Le procureur de la République

